



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### maladies professionnelles

Question écrite n° 64736

#### Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur les inquiétudes des professionnels du bâtiment concernant une possible interdiction d'utiliser la silice pour raison sanitaire. En effet la silice cristalline, à l'état naturel, est présente dans la plupart des roches et des sables intégrés aux matériaux de construction. Le béton, la pierre, le mortier, le plâtre, le carrelage, la céramique, la brique, l'ardoise, voire le ciment, contiennent effectivement des fragments ou des poussières de silice. Autant dire que la menace de voir une nouvelle prescription sanitaire s'appliquer sur les chantiers est prise très au sérieux par les professionnels du bâtiment. Cette inquiétude est fondée sur l'annonce de la prochaine modification de la directive européenne 2004/37/CE du 29 avril 2004 qui définit une liste de produits « cancérogènes ou mutagènes ». Cette nouvelle directive devrait être publiée fin 2014. Si à l'heure actuelle la silice n'est pas jugée explicitement cancérogène par la commission européenne, elle l'est déjà à l'échelle internationale puisque le Centre international de recherche sur le cancer décrit ce minerai comme un « produit cancérogène avéré ». Il souhaiterait connaître quels sont les dispositions que compte prendre le Gouvernement sur l'utilisation de la silice.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Cresta](#)

**Circonscription :** Pyrénées-Orientales (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64736

**Rubrique :** Risques professionnels

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 septembre 2014](#), page 8011

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)